

## Réforme régressive de la formation commerciale : le canton doit défendre la culture professionnelle et générale des apprenti.e.s vaudois.es

À la rentrée d'août 2022, les personnes débutant un apprentissage dans la vente seront soumises à de nouvelles ordonnances fédérales sur la formation des assistant.e.s du commerce de détail AFP et des gestionnaires du commerce de détail CFC. Ces deux textes représentent une véritable régression dans la formation professionnelle initiale en Suisse et inquiètent fortement les maîtres.ses d'enseignement professionnel que nous représentons. En effet, cette nouvelle réforme des formations commerciales postule un enseignement délibérément appauvri, et qui abolit toutes les branches d'école (français, allemand, économie, etc.)<sup>1</sup>. Le même modèle de formation est prévu dès 2023 pour les apprentissages d'employé.e de commerce AFP et CFC, qui concernent par ailleurs nettement plus d'élèves des écoles professionnelles commerciales.

Cette réforme fédérale, avec ses nouvelles ordonnances, représente une casse des qualifications dans les métiers de la vente et du commerce. Elle contient un rabougrissement et un appauvrissement de la culture professionnelle et technique. Et comme si cela ne suffisait pas, cette réforme vient frapper lourdement les branches générales, en provoquant leur désagrégation et leur réduction.

Cette offensive est le fait d'organisations patronales, qui veulent plier les métiers et les qualifications à leurs intérêts particuliers. Notre syndicat estime qu'il est primordial de protéger le bagage technique et culturel dont bénéficient encore un certain nombre d'apprenti.e.s, ne serait-ce que dans le canton de Vaud. Des négociations ont été ouvertes entre le Département vaudois de la formation et notre syndicat afin, d'une part, de défendre le métier, les savoirs, le statut, la classification et le salaire des enseignant.e.s des écoles professionnelles commerciales du canton et, d'autre part, de maintenir la qualification des apprenti.e.s dans ces formations ainsi que de garantir et d'élargir l'accès à la maturité professionnelle commerciale, ce qui est essentiel. Nous demandons, notamment :

- que le canton de Vaud propose un ensemble cohérent de mesures restauratrices pour empêcher la dégradation de ces apprentissages mais aussi afin de garantir l'égalité de traitement entre la formation en dual et la voie gymnasiale (école de commerce)
- que ces formations restauratrices soient imparties durant la semaine de travail, sous la forme d'un jour de cours supplémentaire
- la garantie des possibilités d'accès à la maturité professionnelle ainsi que sa promotion systématique moyennant une politique publique cohérente et portée sur le moyen et long terme
- que le statut professionnel des enseignant.e.s concerné.e.s, leurs qualifications, leur emploi et leur mobilité professionnelle soient garantis.

**Contacts :** Maurizio De Luca, membre du comité 078 808 00 39 maurizio.deluca@bluewin.ch  
José-Daniel Pernas, président 078 653 52 19 josedaniel.pernas@svmep.ch

<sup>1</sup>Développements dans *Gazette du SVMEP*, « Réforme régressive de la formation commerciale », mai 2022.  
[sud.svmep.ch/gazette-svmep-reforme-regressive-de-formation-commerciale-laboratoire-autres-formations-professionnelles/](http://sud.svmep.ch/gazette-svmep-reforme-regressive-de-formation-commerciale-laboratoire-autres-formations-professionnelles/)